

On a dit maintes fois au cours du débat, et on le répètera encore, que le ministre se borne à stabiliser le produit du grain qui, depuis quelques années, se situait au-dessous du minimum nécessaire pour assurer la rentabilité des unités agricoles d'une, deux ou trois sections. L'expression «caisse de stabilisation pour le grain des Prairies» renferme des mots significatifs. On croirait qu'il s'agit d'une véritable mesure. Toutefois, en y regardant de près, on comprend ce que pourrait et ce que devrait signifier le revenu d'une caisse de stabilisation pour le grain. Les propositions du ministre dénaturent le sens inhérent à cette expression. Dénaturer les faits à des fins politiques n'est pas un passe-temps inconnu des gouvernements libéraux.

Si le projet de stabilisation du ministre tenait tant soit peu compte des frais, des revenus agricoles nets et de l'inflation qui affecte le coût de la vie ou les frais agricoles—ce qui n'est absolument pas le cas—on serait vraiment en droit de le considérer comme un programme de stabilisation alors qu'il ne parvient en réalité qu'à égaliser des revenus déjà insuffisants. Le ministre a beau jeu de nous seriner les conseils de ses experts en agriculture et nous répéter ce qu'il a appris pendant ses premières années à l'université, mais il ne peut rien contre le fait que son compte de stabilisation ne fait que stabiliser ce qui existe déjà depuis cinq ans et qui est déjà insuffisant. Il nous a dit être aussi désireux que quiconque à la Chambre et dans le pays de rendre viables et utiles les fermes familiales, et surtout les fermes familiales productrices de grain. Je l'admets. Je le crois sincère, mais il introduit des mesures qui ne parviendront en rien à améliorer les revenus de ces cultivateurs.

Les quatre p. 100 que son programme coûtera au gouvernement auront déjà été économisés. Cela ne constitue pas une augmentation des revenus agricoles. Le ministre ne s'en tirera pas en me menaçant mais il est capable de faire croire aux gens à l'Ouest de Thunder Bay que c'est l'opposition qui retarde les paiements à l'acre. Que ce soit en juin, juillet, septembre, ou novembre, ces paiements auront lieu. Immédiatement après, des élections partielles se tiendront à Assiniboia ainsi que des élections provinciales en Saskatchewan. En fait, il est très possible que les chèques auront déjà été établis avec les noms et adresses, mais non le montant. Le ministre en est capable. Mais qu'il n'essaie pas de nous duper. Il essaiera de faire croire aux habitants de l'Est de l'Ontario que 100 millions de dollars de paiements à l'acre sont retardés à cause de l'opposition mais ça ne marchera pas. Nous lutterons pour améliorer cette mesure.

• (9.40 p.m.)

Nous en sommes maintenant au point critique. Je dirai ceci au ministre et au gouvernement. Pour la première fois depuis un certain nombre d'années, depuis le temps de Jimmy Gardiner probablement, le gouvernement présente quelque chose de sensiblement et fondamentalement différent de ce qu'il faisait auparavant. Les rouages en sont fondamentalement différents, mais ils ne changent rien à ce que, selon lui, devraient être notre société et notre économie. Je crois le ministre quand il se dit pour le maintien de la ferme familiale. Mais il présente un projet de loi qui perpétue ce qui existe depuis 25 ans. Le contraire serait impossible, car, même si le ministre a raison de dire que la caisse de stabilisation permettra

aux cultivateurs petits et moyens d'avoir un revenu plus stable, il a oublié de mentionner que ce revenu demeure insuffisant pour assurer leur survie. Que le revenu soit stabilisé sur une certaine période ou qu'il ne forme qu'une somme globale, il demeure insuffisant.

On n'a qu'à songer aux nombreux cultivateurs qui ont quitté la terre. De 1955 à 1966, décennie pendant laquelle nous avons eu la bonne fortune d'avoir des gouvernements libéraux et conservateurs, nous avons perdu 38,000 unités agricoles dans les provinces des Prairies. Nous avions des paiements provisoires et des paiements finals ces années-là. Nous avions les paiements au titre de la loi sur les réserves provisoires de blé basés sur des prix agricoles qui ne tenaient aucun compte des prix de revient et des recettes nettes qui auraient permis aux agriculteurs de vivre convenablement.

Le bill à l'étude est dans la même ligne de pensée. Je le répète, le ministre peut proférer des menaces si le cœur lui en dit. Au dire du gouvernement, le projet de loi est une tentative nouvelle. Il me rappelle mon enfance dans les sales années 30. Chaque fois que le vent s'élevait, les spermophiles continuaient à creuser à 20 pieds du sol. Mais au moins Jimmy Gardiner est venu; Jimmy connaissait les chevaux et il connaissait les hommes. Les chevaux ont disparu, mais il n'avait pas oublié ce qu'étaient les hommes. Maintenant il n'y a plus de chevaux et les libéraux d'aujourd'hui ont oublié les hommes.

Le gouvernement a des politiques agricoles, des politiques commodes pour l'industrie ferroviaire, commodes pour le commerce des céréales, fort agréables pour la bourse des grains de Winnipeg, des politiques qui paralysent la Commission canadienne du blé. Mais il n'a pas de politique pour les cultivateurs, des politiques strictement agricoles. Lorsque le ministre a interrompu un des orateurs cet après-midi, qui nous entretenait de la loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies, il lui a demandé: N'avez-vous donc jamais entendu parler de l'assurance-récolte?

Voilà bien les individus qui, dans les années 50, ont dénigré l'assurance-récolte et les mesures semblables adoptées par le gouvernement d'alors en Saskatchewan. Voilà les individus qui ont prétendu que les primes forceraient les cultivateurs à abandonner la terre. Voilà les individus qui ont formé le gouvernement national du Canada avant et depuis, qui ont refusé de payer une plus large part de la note de l'assurance-récolte. Et quand on cherche à leur parler d'assurance-récolte tous risques, ils refusent d'en discuter.

Le ministre oublie commodément que dans les principales régions où l'on cultive le grain dans le Sud de la Saskatchewan et le Sud-Est de l'Alberta, il est presque impossible d'acheter de l'assurance-récolte. Qu'on essaie seulement de le faire! A moins qu'il ne dise à la Chambre que le gouvernement fédéral se propose de tripler, de quadrupler ou de quintupler ses paiements à l'égard du programme d'assurance-récolte, d'un programme tous risques, le cultivateur sera absolument incapable de payer ces primes, car elles dépasseraient largement les recettes qu'il pourrait toucher en un an en vertu du programme dit de stabilisation que propose le ministre.

L'hon. M. Lang: Le député me permettrait-il de lui poser une question? Ne conviendrait-il pas que les régions où la loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies a joué un si grand rôle pourraient ne pas être exacte-